



**REGLEMENT
CHAMPIONNAT FEMININ DE SEINE-MARITIME
PAR EQUIPES 2022-2023**

« Règlement en complémentarité des règlements fédéraux »

Date de dernières mises à jour : 22 08 2022

En complément à ces règlements, tous les clubs et responsables sont priés de consulter régulièrement le site du CD76 pour être informé de toutes les actualités (en particulier avec les intempéries, convocations, Calendrier, consignes, infos subventions, résultats épreuves individuelles et collectives...).

Comme les règlements Fédéraux le stipulent cette saison, nous appliquerons la même règle : En cas de modification en cours de saison, (en cas de directives d'instances supérieures) les changements seront annoncés par voie électronique, et la version disponible sur le site du CD76TT sera corrigée : seule la version du site Internet fera foi en cas de litige.

L'utilisation des balles plastiques est obligatoire pour tous les championnats officiels organisés par le CD76TT (dont les DISTRICTS).

Article 1 : Jours et Horaires des rencontres

Les rencontres du championnat départemental féminin ont lieu les samedis.

Les dates des journées de championnat sont disponibles sur le calendrier transmis aux clubs en début de saison ainsi que par voie électronique.

L'heure de début des rencontres est fixée à 15h

La salle recevant la rencontre devra être ouverte au moins 30 minutes avant le début de la rencontre. Les clubs ne pouvant être ouverts à l'horaire indiqué devront prévenir par mail la Commission féminine, le secrétariat du CD76TT en début de phase.

Les clubs des deux équipes peuvent, d'un commun accord, décaler le jour de la rencontre. Cependant, un mail devra être envoyé à la Commission départementale féminine ainsi qu'au secrétariat du CD76TT (cd76tt.secretariat@orange.fr)

Article 2 : Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 3 joueuses.

Une joueuse absente dans une équipe n'entraîne pas de sanction financière

Deux joueuses ou plus absentes dans une équipe entraînent la perte de la rencontre par forfait

Pas de limitation du nombre de joueuses mutées dans chaque équipe

Les benjamines peuvent jouer en championnat seniors.
Par contre, les poussines ne sont pas autorisées à participer à ce championnat.

Les clubs ont la possibilité de faire des ententes dans le but de constituer des équipes féminines. Ainsi, une équipe peut être composée de joueuses de 2 clubs différents.

Les ententes sont possibles quel que soit le numéro de l'équipe.

Il faudra cependant impérativement en informer la Commission départementale féminine ainsi que le secrétariat du CD76TT par mail

Participation des féminines au championnat départemental masculin :

Les féminines participant au championnat départemental féminin sont également autorisées à participer au championnat départemental (régional et national) masculin lors d'un même numéro de journée de championnat.

Article 3 : Feuilles de rencontre

La feuille de rencontre officielle du championnat départemental féminin porte la référence I.203.2.1).

L'ordre des parties est le suivant : AX – BY – CZ – BX – Double – AZ – CY – BZ – CX - AY

La feuille de rencontre peut être dématérialisée (utilisation de GIRPE). Celle-ci doit être fournie par le club recevant.

La signature au recto de la feuille est obligatoire (Signature au verso obligatoire si au moins une annotation au verso, quoiqu'elle soit)

Si la rencontre n'est pas gérée de manière dématérialisée via GIRPE, un scan de la feuille de rencontre (recto obligatoire / verso si annotation au verso) devra être envoyé par mail au secrétariat du CD76TT au maximum 8 jours après la date de la rencontre.

En cas de forfait de l'une des équipes, un mail adressé à la Commission féminine ainsi qu'au secrétariat du CD76TT suffira. Les deux clubs devront également être destinataires de ce mail.

Article 4 : Montées et Descentes

Si le nombre d'équipes inscrites permet de faire plusieurs divisions, il y aura des montées et des descentes à chaque fin de phase.

Une équipe féminine qui souhaiterait évoluer directement en championnat régional peut en faire la demande auprès de la Commission Sportive Régionale. La participation au championnat départemental féminin n'est pas nécessaire pour pouvoir ensuite évoluer au niveau régional.

Article 5 : Contacts

Responsable Commission Féminine :
Perrine BRUYERE
pbe@cd76tt.fr

Secrétariat du CD76TT :
Sylvie DEPARCY
cd76tt.secretariat@orange.fr

